

Formation Biosécurité en élevage de volailles

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CDA 23
Hervé RECHIGNAT
05.55.61.90.19
herve.rechignat@creuse.chambagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Aucune

Prérequis pédagogiques :

Connaître les bases de l'élevage des volailles

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Les objectifs de la formation sont: -Prendre conscience de l'importance de la prévention de l'influenza aviaire et comprendre les risques liés à la propagation du virus. -Connaître les bases scientifiques de l'influenza aviaire: caractéristiques du virus, résistances du virus, vecteurs de diffusion. -Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité.

Contenu et modalités d'organisation

Connaître les bases scientifiques et les caractéristiques du virus Influenza aviaire. "Présentation du virus, historique, risque de diffusion, résistance et propagation. Les enjeux sanitaires et commerciaux pour la filière. Définition de la bande unique, de l'unité de production et du site autarcique. Définition de la zone d'élevage, la zone d'exploitation et la zone publique. Gestion des flux entrants et sortants. Privilégier la bande unique ou diminuer fortement ses unités de production tout en respectant au maximum son système d'exploitation. Mettre en place un plan de nettoyage, de désinfection, de désinsectisation et dératisation. Mise en place et fonctionnement du sas sanitaire." Savoir mettre en place dans son atelier des mesures de biosécurité adaptées et efficaces à moindre coût. Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité sur son atelier. "Adapter des techniques d'élevage et changer des systèmes de production pour limiter les risques sanitaires. Conception du plan de biosécurité de chaque exploitation : les flux entrants et sortants. Réaliser les adaptations pour son atelier au moindre coût fonctionnel tout en respectant le cahier des charges biosécurité et les objectifs de production (pour maintenir le revenu). Conception du plan de biosécurité de chaque exploitation : Mise en place des Unités de Production Unique. Construction de sas sanitaires. Identification et respect des normes ""biosécurité"" des différentes zones de protection. Mise en place des barrières sanitaires. Echanges entre producteur pour valider son plan de biosécurité prévu pour son propre atelier."

Parcours de formation personnalisable ?
Oui
Type de parcours
Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00598813	du 03/06/2025 au 03/06/2025	Guéret (23)	CDA 23		Non éligible	